

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

-----

L'an deux mil vingt le **lundi 27 juillet 2020 à 18h30**, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Rions, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marily DEJOUA et Amélia LENOIR, Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Hassan FADLI, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, et Michel VINCELOT

Absent : Mr Jean-Pierre TAROT

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHEIX

Membres en exercice : 14                      Présents : 13                      Absents : 1                      Procuration : 0

**26-2020\_ Élection des membres de la commission d'appel d'offres**

Le Comité Syndical,

Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret 2016-86 du 1er février 2016, transposant la directive européenne relative à la réforme du droit des concessions.

Considérant qu'il convient d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Considérant qu'outre le Président du Syndicat, Président de droit, la commission d'appel d'offres doit comporter cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein du comité syndical, au scrutin de liste à représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le président procède à l'appel à candidature.

Une liste est présentée, sont candidats à la fonction de membre titulaire de la commission d'appel d'offres :  
Corinne BOURCHEIX, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Jérôme TAINGUY, Jean-Pierre TAROT

Sont candidats à la fonction de membre suppléant de la commission d'appel d'offres :  
Michel ARMAGNACQ, André LEVEQUE, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Joël LACOSTE

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité

Nomme à la fonction de membre de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Corinne BOURCHEIX, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Jérôme TAINGUY, Jean-Pierre TAROT

Suppléants : Michel ARMAGNACQ, André LEVEQUE, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Joël LACOSTE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Président,  
Didier AUDOIT*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil vingt le **lundi 27 juillet 2020 à 18h30**, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Rions, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilys DEJOUA et Amélia LENOIR, Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Hassan FADLI, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, et Michel VINCELOT

Absent : Mr Jean-Pierre TAROT

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHEIX

Membres en exercice : 14                      Présents : 13                      Absents : 1                      Procuration : 0

**27-2020\_ Élection des membres de la commission de concession**

**Le Comité Syndical,**

Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret 2016-86 du 1er février 2016, transposant la directive européenne relative à la réforme du droit des concessions.

Considérant qu'il convient d'élire les membres de la commission de concession.

Considérant qu'outre le Président du Syndicat, Président de droit, la commission de concession doit comporter cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein du comité syndical, au scrutin de liste à représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le président procède à l'appel à candidature.

Une liste est présentée, sont candidats à la fonction de membre titulaire de la commission de concession :  
Corinne BOURCHEIX, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Jérôme TAINGUY, Jean-Pierre TAROT

Sont candidats à la fonction de membre suppléant de la commission de concession :  
Michel ARMAGNACQ, André LEVEQUE, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Joël LACOSTE

Après en avoir délibéré le Comité syndical, à l'unanimité

Nomme à la fonction de membre de la commission de concession :

**Titulaires :**

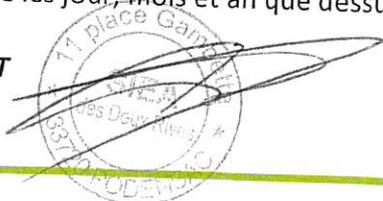
Corinne BOURCHEIX, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Jérôme TAINGUY, Jean-Pierre TAROT

**Suppléants :**

Michel ARMAGNACQ, André LEVEQUE, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Joël LACOSTE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,**  
**Didier AUDOIT**



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

-----  
L'an deux mil vingt le **lundi 27 juillet 2020 à 18h30**, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Rions, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilys DEJOUA et Amélia LENOIR, Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Hassan FADLI, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, et Michel VINCELOT

Absent : Mr Jean-Pierre TAROT

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHEIX

Membres en exercice : 14                      Présents : 13                      Absents : 1                      Procuration : 0

**28-2020\_ Élection des membres de la commission de contrôle financier**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2222-1 à 6 relatifs à la commission de contrôle financier,

Vu l'article R2222-3 fixant le seuil de création de cette commission dès que les recettes du service atteignent 75 000 €/an,

Monsieur le Président informe qu'une commission de contrôle financier doit être créée par le SIEA des 2 Rives afin de contrôler les comptes mentionnés à l'article R 2222-1 pour le service d'eau potable et pour le service d'assainissement collectif.

La composition de cette commission est définie par la collectivité et validée par délibération du Conseil Syndical.

Le Conseil syndical fixe à 5 le nombre de membres de la commission de contrôle financier outre le président du syndicat, président de plein droit de la dite commission.

Le président procède à l'appel à candidature.

Sont candidats à la fonction de membre titulaire de la commission de contrôle financier :

Mme Marilys DEJOUA, Mrs André LEVEQUE, Jérôme TANGUY, Michel ARMAGNACQ et Michel VINCELOT

Le Conseil Syndical décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

Nomme à la fonction de membre titulaire de la commission de contrôle financier :

**Mme Marilys DEJOUA, Mrs André LEVEQUE, Jérôme TANGUY, Michel ARMAGNACQ et Michel VINCELOT**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
Didier AUDOIT

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil vingt le **lundi 27 juillet 2020 à 18h30**, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Rions, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

**Présents :** Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilyns DEJOUA et Amélia LENOIR, Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Hassan FADLI, Joël LACOSTE, André LEVEQUE, et Michel VINCELOT

**Absent :** Mr Jean-Pierre TAROT

**Secrétaire de séance :** Mme Corinne BOUCHEIX

Membres en exercice : 14                      Présents : 13                      Absents : 1                      Procuration : 0

**29-2020\_ Prise d'acte de communication des rapports annuels du délégataire**

**Vu** l'article L1411-3 du CGCT, édictant la mise à l'ordre du jour de l'examen du rapport annuel du délégataire lors de la séance suivant sa réception et la prise d'acte de sa réception,

**Vu** la délibération n°20-2019 en date du 04 avril 2019 du Comité Syndical du SIEA des 2 Rives relative au choix du délégataire pour la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement,

**Considérant** que les rapports annuels de l'exercice 2019 des services d'eau et d'assainissement ont été remis à la collectivité

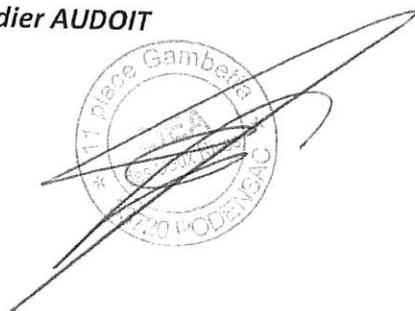
**Considérant** que les rapports annuels doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> juin n+1,

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité**

**Prend acte** de la réception des documents et de leur communication à l'assemblée délibérante

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président**  
**Didier AUDOIT**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text '11 Place Gambetta', 'SIEA', '33720 PODENSAC', and 'DEUX RIVES DE GARONNE' around the perimeter. The signature is written across the stamp and extends to the left.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mil vingt le **lundi 27 juillet 2020 à 18h30**, le comité syndical, régulièrement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente de Rions, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents : Mmes Corinne BOURCHEIX, Marilys DEJOUA et Amélia LENOIR, Mrs Michel ARMAGNACQ, Didier AUDOIT, André BOYER, Gilles CLAVERIE, Jean-Luc DEGUDE, Michel DUVIGNAC, Hassan FADLI, Michel GABORIAUD, André LEVEQUE, Michel VINCELOT et Jean-Pierre TAROT

Secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHEIX

Membres en exercice : 14                      Présents : 14                      Absents : 0                      Procuration : 0

**30\_2020\_ Attribution du marché – Rue du Château d'eau Virelade**

Monsieur le Président rappelle que l'appel d'offres a été lancé dans le but de réaliser rue du Château d'eau à Virelade des travaux d'extension du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable.

Sept entreprises ont candidaté avant la date limite. L'estimation du maître d'œuvre était de 269 464,50 € HT  
Le tableau ci-dessous récapitule les montants de l'offre de chaque entreprise :

Entreprise	A L'OUVERTURE (ACTE D'ENGAGEMENT)			
	ASST	AEP	TOTAL MARCHÉ en €HT	Délai d'exécution
<i>ESTIMATION</i>	207 950,00	61 654,50	269 464,50	3 mois
SADE	213 680,00	71 946,00	285 626,00	2,5 mois
CISE TP	187 220,00	63 907,50	251 127,50	2 mois
AXEO TP	195 522,74	67 881,27	263 404,01	3 mois
EIFFAGE GC	208 420,00	91 107,50	299 527,50	2,5 mois
CANASOUT	181 480,00	90 250,00	271 730,00	3 mois
CHANTIERS D'AQUITAINE	235 940,00	63 658,00	299 598,00	2 mois
SOC	185 030,00	76 963,00	261 993,00	2 mois

Suite à l'ouverture des offres, le SIEA a chargé le Cabinet Merlin de réaliser l'analyse des offres.

La synthèse des critères de jugements des offres est présentée ci-dessous :

Entreprise	CRITERES DE JUGEMENTS DES OFFRES			Classement final
	TECHNIQUE	PRIX	Notation maximale 100 points	
	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	
SADE	52,0	35,0	87,0	3
CISE TP	55,0	40	95,0	1
AXEO TP	45,5	38,2	83,7	4
EIFFAGE GC	49,0	33,2	82,2	5
CANASOUT	42,5	37,0	79,5	6
CHANTIERS D'AQUITAINE	42,0	33,1	75,1	7
SOC	55,0	38,3	93,3	2

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise CISE TP a remis la meilleure offre pour réaliser les travaux avec un montant travaux de **251 127.50 €HT** et un délai d'exécution des travaux de **2 mois**.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise **CISE TP** pour un montant total de **251 127.50€ HT**.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité

- **Retient** la proposition de l'entreprise CISE TP
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le président**

**Didier AUDOIT**

